
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 119.0432 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers d'Agriculture, session 2019.

Ce sont :

**CONSEILLERS D'AGRICULTURE
ADMISSIBLES**

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	COMBOIGO SOMWAOGODO	119102	17/07/82
2	KAM KOHI GILBERT	96885	16/04/78
3	KONFE SALIFOU	224209	31/12/88
4	NACOULMA YERO	119093	31/12/82
5	OUEDRAOGO SALIF SOUTONGNOMENT	214369	08/12/84
6	SAVADOGO ISSOUF	214436	31/12/87
7	SYAN AUBIN	119104	16/04/83
8	TIENDREBEOGO MICHEL RELWENDE	96841	10/08/76

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

CONSEILLERS D'AGRICULTURE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE

